
Adresse des juges et commissaires du tribunal du district de Clermont (Oise) qui applaudissent aux mesures salutaires prises par la Convention, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges et commissaires du tribunal du district de Clermont (Oise) qui applaudissent aux mesures salutaires prises par la Convention, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 535;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_45459_t1_0535_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

protecteurs qui veillez au salut de la République; du haut de la Montagne sacrée, lancez vos foudres vengeresses sur le reste impur des géants qui s'agitent encore pour déraciner l'arbre de la liberté; commandez, notre soumission à vos ordres fera notre gloire et le salut public.

« Salut et fraternité.

Les membres du conseil général de Mantes approuvent la présente adresse et y reconnaissent l'expression des sentiments dont ils sont tous pénétrés.

(*Suivent 25 signatures.*)

Les comités de surveillance de Lisieux félicitent la Convention sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des comités de surveillance de Lisieux (2) :

Les comités de surveillance réunis de Lisieux, à la Convention nationale.

« Vous avez rempli en hommes libres les fonctions que le souverain vous a confiées; vous avez fait des lois révolutionnaires que nous approuvons parce qu'elles sauveront la République; vous avez suivi le vœu du peuple en faisant tomber la tête du tyran et celle de sa perfide et criminelle épouse, vous avez déjoué toutes les trames liberticides, enfin vous avez bien mérité de la patrie.

« Continuez, braves Montagnards, continuez d'affermir la République et restez à votre poste; la voix du peuple vous en fait un devoir. »

(*Suivent 24 signatures.*)

Les juges et commissaire du tribunal du district de Clermont, département de l'Oise, applaudissent aux mesures salutaires prises par la Convention; ils l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des juges et commissaire du tribunal du district de Clermont (4) :

Les juges et commissaire national du tribunal du district de Clermont (Oise), à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Grâce vous soient rendues des mesures énergiques que, depuis les mémorables journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, vous a dictées le salut public. Déjà les conspirateurs, les traîtres, les mandataires parjures ont été livrés au plus juste supplice. Déjà la hache de la loi a frappé ce monstre femelle, pétri de vices et de scélératesse, qui, complice de son infâme époux, et de

concert avec les tyrans coalisés, avait juré la ruine du peuple français et tenté de s'abreuver de son sang.

« Déjà des lois sévères ont frappé l'agiotage et l'accaparement, fixé le prix des grains et denrées, pour mettre un frein à la cupidité des cultivateurs et des marchands.

« Il manquait au bonheur du peuple un bienfait que la Constitution lui promettait : vous venez de l'en faire jouir en lui donnant, le 3 de ce mois, cette loi salutaire qui coupe les têtes de l'hydre appelée chicane, et dégage l'administration de la justice de ces formes tortueuses qui ne tendaient qu'à obscurcir le bon droit. Nous regardons comme notre premier devoir de donner à cette loi bienfaisante la plus prompte exécution.

« Continuez, représentants, vos sublimes travaux, restez à votre poste, l'intérêt de la patrie vous le commande, et ne le quittez que lorsque les armées républicaines auront exterminé le dernier des despotes. Et nous ne cesserons de crier avec le peuple, au bonheur duquel vous travaillez sans cesse : *Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne!*

« Les juges et commissaire national du tribunal du district de Clermont, département de l'Oise,

« L.-F. DESAIMON-HAINSELIN; J.-J.-L. BOSQUILLON, commissaire national; GOUX. »

Le citoyen Desforges donne sa démission de la cure de Saint-Sauveur à Paris, et renonce à ses fonctions; il prie la Convention de lui accorder sa retraite; il joint ses lettres d'ordres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Desforges (2) :

« Législateurs,

« La volonté nationale est invariablement la règle de ma conduite. Je désire donner à mes concitoyens une nouvelle preuve de mon patriotisme. Ce sentiment me porte à donner dans vos mains la démission de la cure de Saint-Sauveur de Paris, dont je suis natif. Je déclare renoncer dès aujourd'hui à mes fonctions. Recevez mes lettres d'ordre. Je demande acte du dépôt et de ma déclaration.

« Je sollicite avec confiance votre humanité, législateurs, pour obtenir ma retraite, à l'âge de *soixante-dix-neuf ans*, et après avoir exercé le ministère pendant plus de cinquante années.

« Agréez le tribut de mon inviolable attachement.

« Le citoyen L.-F.-R. DESFORGES, rue Saint-Sauveur, n^o 8, section Bonconseil.

« Paris, 24 brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible. »

La Société républicaine de Vailly félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste. Elle annonce qu'elle a fait plusieurs dons patriotiques en faveur des volontaires de la

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 339.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 339.

(4) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 339.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 877, dossier Desforges.